

Le projet de la zone d'activités de Montrond fait débat

La Communauté de communes Champagnole porte du Haut-Jura est porteuse d'un projet de zone d'activités économiques sur un terrain situé à Montrond. Pour les associations environnementales, l'esprit de la loi n'est pas respecté.

LUCILLE TOPIN

C'est le genre de terrain au relief compliqué, qui était laissé en pâture aux animaux car mauvais sur le plan agronomique, et peu intéressant sur les plans agricole et forestier. Le lieu-dit "La Chalette", à Montrond, à 25 km au nord-est de Lons-le-Saunier, est de ceux-là. Ce "communal" s'étend sur 20 hectares au nord de la commune. Il est desservi à l'est par la route départementale 469, qui relie Arbois à Montrond. Depuis la fin des années 2000, la commune réfléchit à utiliser cet espace pour y implanter une zone d'activités économiques (ZAE). Le projet doit se concrétiser ces prochains mois. Les associations environnementales prônent l'évitement du site. La Chalette présente des « prairies extensives (qui) sont emblématiques du massif du Jura. »⁽¹⁾ Une zone d'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'oiseaux protégées.



Le lieu-dit "La Chalette", vu du sud. Cet espace de 20 hectares est pressenti pour l'installation d'une zone d'activités économiques (ZAE)

Un esprit environnemental

L'enquête publique est terminée : le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet fin décembre. La Communauté de communes de Champagnole porte du Haut-Jura (CCHJ), porteuse du projet, attend la délivrance du permis d'aménager et l'arrêt préfectoral relatif à la loi sur l'eau. Les travaux de défrichage et de décapage des sols seraient réalisés entre septembre 2016 et février 2017, soit en dehors des périodes de reproduction des espèces présentes sur le site. La volonté des élus de la CCHJ est « de développer un tissu économique en restant dans un esprit environnemental », comme le précise Claude Giraud, maire de Montrond et vice-président de la CCHJ en charge de l'aménagement du territoire. Le porteur du projet s'est engagé à mettre en œuvre plusieurs mesures de réduction et de compensation.

La séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) de la loi relative à la protection de l'environnement (juillet 1976) implique que « les atteintes aux milieux naturels qu'est susceptible d'avoir un projet de travaux ou d'aménagement, doivent être évitées, à défaut réduites, et en dernier recours compensées »⁽²⁾. En ce sens, le projet de Montrond « est un cas assez typique dans le développement des zones d'activités (...) La première étape du concept ERC, "éviter", n'est jamais suffisamment étudiée, alors que c'est l'esprit de la loi », résume Jean-Christophe Weidman, directeur de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) Franche-Comté. « Effectivement des démarches sont effectuées, mais on ne va pas jusqu'au bout de la loi. Les premiers objectifs "éviter" et "réduire" doivent aboutir à un aménagement qui aura le plus faible impact. Or, sur ce dossier, comme dans bien d'autres, ni la Communauté de communes ni l'Etat, ne s'obligent à appliquer l'esprit de cette loi : on n'a pas assez réfléchi à l'évitement du site. »

Le maître d'ouvrage propose des mesures de ré-

duction de l'impact comme la réalisation des travaux d'aménagement en dehors de la période de reproduction de la pie grièche écorcheur, qui nidifie sur la zone. Il va également conserver des dolines et déplace son projet vers le sud « aux regards des enjeux écologiques et géotechniques ». La CCHJ consent également à des mesures de compensation « importantes », souligne le vice-président. « La commune vient de faire le choix de créer une zone de sénescence de 15 hectares juste à côté de la ZAE : il s'agit d'une zone boisée non exploitée, qu'on va laisser vivre, pour permettre aux oiseaux et aux petites bêtes d'évoluer, de s'épanouir. Deux hectares sont déjà prévus en zone de compensation pour protéger la gentiane croisettes, plante-hôte de la chenille d'un papillon recensé par le Conservatoire des espaces naturels », détaille Claude Giraud. « L'environnement a été appréhendé. Si on écoutait les écologistes, on ne ferait plus de zones d'activités économiques. Pour le militant, même si on s'engage dans des mesures compensatoires, ça ne suffit jamais. La loi Grenelle II impose des règles très strictes. Notre souci est d'aller au bout de cette loi (...) La zone de sénescence, on n'était pas obligé. C'est une volonté écologique. »

Une volonté que Clément Pernot, président de la CCHJ, et adjoint à Champagnole, avait déjà évoqué en conseil municipal de Champagnole le 29 octobre dernier. « L'effet d'entraînement a fait que derrière la scierie qui va s'installer, trois autres sociétés nous ont sollicités pratiquement dans la foulée et elles devaient s'installer sur ce secteur, sauf si, bien sûr, nous connaissions à nouveau les déboires portés par certains "ayatollahs" liés à des protections d'environnement qui viendraient perturber ces mises en place. Si je le dis, c'est parce que je sais déjà que certains interviennent en coulisse pour essayer de "planter" ces projets (...) nous avons pris toutes les précautions (...) la première fois que nous avons parlé de cette zone industrielle, nous

avons décidé de faire intervenir le préfet justement pour que toutes les précautions soient prises en termes d'environnement. »

« On ne le tue pas directement »

La Communauté de communes veut attirer des entreprises productrices d'énergie et des entreprises de transformation de sous produits du bois, qui sont consommatrices d'espace et génératrices de nuisances (trafic de poids lourds, bruit). « Le choix du site de La Chalette s'est donc imposé au regard de son éloignement vis-à-vis des habitations des bourgs de Montrond et de Molain. »⁽³⁾ Le rapport du commissaire enquêteur fait état de la zone comme d'un site de reproduction pour neuf espèces d'oiseaux, dont deux espèces remarquables seront impactées : l'alouette lulu et la pie grièche écorcheur. Ces deux espèces sont identifiées par la LPO comme d'intérêt européen et menacées. « Ce sont des espèces assez craintives. L'impact des activités des entreprises sera bien plus grand que la simple emprise de la zone d'activités », fait remarquer un responsable associatif. « C'est une zone de chasse pour des rapaces qui bénéficient d'un plan national d'action, comme le milan royal. Des couples nichent à proximité immédiate de La Chalette. En industrialisant la zone, on réduit drastiquement sa zone de chasse à proximité du nid. On ne le tue pas directement. Mais quand on baisse le contenu de votre ré-



Une pie-grièche écorcheur (crédit photo : Jean-Philippe Paul / LPO)

frigérateur de moitié, à un moment vous finissez par déménager. »

Une simplification généralisée des éco-systèmes

Pour les associations environnementales, l'inquiétude est d'ordre plus général. « On ne se bat pas que pour préserver quelques espèces d'oiseaux et papillons. Montrond est un exemple d'aménagement du territoire qu'on ne souhaite pas voir dans le Jura ; les enjeux paysagers sont trop forts. On est en train de banaliser les paysages », déplore Vincent Dams, chargé de mission pour l'association Jura Nature Environnement (JNE). « Il y a deux raisons pour protéger la nature : la première est d'ordre moral. La deuxième est d'ordre fonctionnel. Les milieux naturels diversifiés résistent beaucoup mieux aux brusques changements (climatiques, sanitaires etc.) que les espaces simplifiés », explique un chargé d'environnement. « On assiste à une simplification généralisée des éco-systèmes. À force, on va entrer dans des fonctionnements de type catastrophique. » Il prend un exemple. « Prenez un aquarium. Si vous ne mettez que de l'eau et le poisson, il faudra intervenir en permanence. Pour intervenir le moins possible, l'aquariophile va mettre du sable, des plantes... pour diversifier le nombre d'espèces et recréer une chaîne écologique complète. »

« Le problème est culturel »

La CCCHJ est sûre de l'implantation d'une scierie et est en contact avec quatre autres entreprises « intéressées » par la ZAE. Pour les élus, la justification du projet et son intérêt public majeur sont là : « Les entreprises susceptibles de s'implanter sur le site de La Chalette vont redynamiser l'économie locale et attirer une population nouvelle à Montrond avec la création de plusieurs dizaines d'emplois »⁽³⁾. Pour les écologistes, cette zone pose la question plus large de l'urbanisation. « L'Etat donne de moins en moins d'argent aux Communautés de communes, elles doivent à tout prix trouver de l'argent », avance Vincent Dams. « Montrond peut objectivement dire qu'elle a besoin d'un développement économique. Cela pose la question du développement économique à tout prix », constate un chargé d'environnement. « D'une manière générale, il n'y a qu'une faible culture écologique chez les élus. On peut se demander à quoi va ressembler le Jura. Le problème est culturel. On passe pour des ayatollahs de l'environnement alors que notre principale préoccupation est l'aménagement durable du Jura. » ■

(1) Extrait du rapport du commissaire enquêteur
(2) Extrait de la fiche n°184 (juin 2014) du commissariat général au développement durable
(3) Extrait de la demande de dérogation pour la destruction, l'altération et la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espaces animales protégées réalisée par le bureau d'études Sciences environnement en novembre 2013

Inquiétude au sein du comité du tourisme

Les élus socialistes veulent jouer leur rôle de contre-pouvoir en faisant de la politique autrement.

CHRISTOPHE MARCHAL

La cérémonie des vœux au Comité départemental du tourisme (CDT), mardi 19 janvier, aurait dû être festive, elle a été plutôt larmoyante. Selon Françoise Barthoulot membre du conseil d'administration de l'association, le personnel est inquiet : la présidente, Marie-Christine Chauvin (LR), aurait annoncé à mots couverts des suppressions d'emploi. La loi NOTRe sur la réforme territoriale répartit les compétences des collectivités en les concentrant sur les nouvelles régions. Or, comme l'ont précisé les élus de gauche au cours d'un point presse à la fédération du Parti socialiste du Jura, le tourisme est une compétence partagée. « La loi NOTRe est un prétexte pour faire des coupes budgétaires », s'est agacée Danielle Brulebois, porte-parole de la minorité du Conseil départemental dont le CDT est une émanation. « Les échanges entre le personnel et la



Les élus du PS au Conseil départemental, Conseil régional et à Lons et Dole.

présidente du CDT confirment que la majorité du Conseil départemental n'a aucun projet, n'a aucune vision », a lancé Mme Barthoulot.

Dynamique participative

Les élus socialistes, qu'ils soient dans l'opposition ou dans la majorité, comme au Conseil régional, veulent faire de la politique autrement en étant en relation et en contact plus étroits avec les

citoyens. C'est le sens des cafés citoyens que veut mettre en place la Maison des élus, ex-Union des élus socialistes et républicains, que préside l'ancien maire de Dole, Jean-Claude Wambts. « Il faut relancer une dynamique participative dans un registre inédit, souligne M. Wambts. On a bien vu que c'était une demande lors des élections régionales de décembre. » Ces cafés citoyens seront des lieux

d'expression collective. Le PS veut retisser des liens durables avec la population et même retrouver sa confiance. « Nous devons passer de la culture des mots à la culture des actes », a estimé le secrétaire fédéral, Marc Henri Duvernet, porte-parole de la minorité au conseil municipal de Lons. Bien que minoritaire (6 élus sur 34), la gauche s'efforce d'être active au Conseil départemental. « Nous avons un devoir de contrôle et d'opposition », précise la conseillère du canton de Bletterans. « Nous devons aussi faire des propositions constructives, ajoute-t-elle. Le but n'est pas de convaincre la majorité, mais l'opinion publique qu'il y a d'autres choix ». Et de poursuivre : « Contrairement à ce que la majorité dit, le Département a des sous, nous avons les mêmes recettes que l'année dernière. La droite fait des choix politiques. Il faut qu'elle assume ses choix ». A sa manière, le PS prépare l'alternance. ■

EN BREF

Entreprendre Franche-Comté

Le Réseau entreprendre de Franche-Comté organise le 28 janvier, de 17 à 22 h, à la maison de la Vache qui rit de Lons-le-Saunier sa soirée des lauréats 2016, en présence d'Antoine Fiévet, président du groupe Bel des employeurs. « Pour créer des emplois, créons des employeurs ». C'est avec cette idée que s'est développé en France le Réseau entreprendre, à l'initiative d'André Mulliez, en 1986. C'est un réseau composé uniquement de chefs d'entreprises qui accompagnent les créateurs de PME ayant un potentiel de réussite, en leur fournissant un accompagnement personnalisé et un prêt d'honneur. Avec un taux de pérennité de 91%, le Réseau entreprendre est devenu la référence de l'accompagnement de créateurs de PME. Le Réseau entreprendre de Franche-Comté a été créé en 2007 et regroupe à ce jour 110 dirigeants. Il aide chaque

année entre 12 et 14 projets de reprises ou de créations de PME, grâce à un fonds de prêt d'honneur de 2,1 millions d'euros. Il a également développé un programme d'aides pour les dirigeants de PME en phase de mutation ou de développement.

13^e rencontre des amateurs de volcans

La 13^e rencontre des amateurs de volcans se déroulera le samedi 30 janvier, Amphithéâtre de l'ESPE de Lons-le-Saunier, 23 rue des écoles. Au programme, de 14 à 15 h, conférence inaugurale "1816 l'année sans été" par Michel Vauchez et Patrick Marcel. De 15 h à 19 h 30, suite des rencontres volcanologiques, projection d'images (films, diaporamas) des adhérents de LAV.E. (Association volcanologique européenne) et S.V.G. (Société de Volcanologie Genève). Entrée libre et gratuite, selon places disponibles. Renseignements : marcelpatrick@wanadoo.fr. 07 77 82 45 14